



---

## DÉCLARATION

---

94/28

TELLE QUE PRONONCÉE

**ALLOCUTION DE**  
**L'HONORABLE CHRISTINE STEWART,**  
**SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AMÉRIQUE LATINE ET AFRIQUE),**  
**À LA 24<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE**  
**L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**BELÉM (Brésil)**  
**Le 7 juin 1994**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres des Affaires étrangères de l'hémisphère, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

J'ai eu l'occasion de prendre part pour la première fois à une assemblée générale de l'OEA [Organisation des États américains] à Washington, il y a quelques mois à peine. C'est vraiment avec un très grand plaisir que je participe ici à ma deuxième assemblée générale et que je reprends contact avec de très nombreux collègues de toute la région. Je me réjouis à la perspective de travailler étroitement avec chacun de vous, au cours des mois et des années à venir, à la réalisation de nos objectifs communs.

Monsieur le Président, au nom de la délégation canadienne, j'aimerais vous féliciter de votre élection et vous assurer de l'entier appui et de l'entière collaboration de ma délégation au cours de la semaine de délibérations qui vient.

Je tiens aussi à féliciter sincèrement le gouvernement du Brésil pour la générosité dont il fait preuve en étant l'hôte de cet événement majeur, pour la cordialité de son hospitalité et pour la façon magnifique dont il a organisé les événements de la semaine dans un cadre unique. Je ne suis sûrement pas la seule impressionnée par le fait de me trouver à Belém, à l'embouchure de l'un des plus grands fleuves du monde.

Belém se distingue aussi pour une autre raison, puisqu'elle est le lieu de naissance du secrétaire général sortant de l'OEA, Monsieur João Baena Soares. Au nom du gouvernement canadien, je tiens à vous faire part, Monsieur le Secrétaire général, de notre appréciation sincère pour l'énorme service que vous avez rendu à cette organisation au cours des 10 dernières années.

Votre mandat a coïncidé avec une période de changements considérables dans l'hémisphère - tant sur le plan politique que sur le plan économique - et l'OEA a évolué, sous votre direction, de pair avec les changements qui sont survenus. Il n'y a pas si longtemps, il n'était pas rare d'entendre des doutes et des préoccupations à propos de la pertinence et de l'utilité de l'Organisation. Mais ces jours sont passés, l'OEA a vraiment trouvé sa voie, et vous avez joué, Monsieur le Secrétaire général, un grand rôle dans cette transformation. Je vous prie d'accepter nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, et de succès dans vos entreprises futures.

J'aimerais également, à ce moment-ci, offrir mes félicitations au Secrétaire général élu, le président César Gaviria de Colombie, même s'il n'a pas pu être avec nous aujourd'hui. M. Gaviria a un énorme défi à relever - l'Organisation continue d'évoluer et il reste beaucoup à faire. M. Gaviria a cependant démontré dans le passé qu'il ne craignait pas les difficultés à surmonter, et je suis assurée qu'il sera à la hauteur de la tâche.

La présente assemblée générale survient à un moment de changement pour le Canada également. Comme bon nombre d'entre vous le savent sans doute, le parti auquel j'appartiens, le parti Libéral, a pris le pouvoir au Canada à la fin de 1993. Ma nomination au poste de secrétaire d'État à l'Amérique latine constitue une preuve immédiate et tangible du désir de notre premier ministre de donner la priorité au développement concret de nos relations avec la région. C'était là en effet un des éléments de la plate-forme électorale de notre parti.

Depuis son accession au pouvoir, notre gouvernement a aussi entrepris un important examen de la politique étrangère du Canada. Au cours des délibérations auxquelles a donné lieu cet examen et sur d'autres tribunes, nous avons exposé un certain nombre de priorités pour l'hémisphère occidental. Parmi celles-ci, le développement durable, le développement démocratique et le bon gouvernement, l'intégration commerciale et économique et les questions de sécurité.

La promotion du développement durable dans la région est une question essentielle pour le gouvernement du Canada. Nous devons nous attaquer aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement dans l'hémisphère, de manière durable et respectueuse de l'environnement. Le développement durable, le développement démocratique et le bon gouvernement, en combinaison avec l'intégration économique et le commerce, et les questions de sécurité doivent être au cœur du développement communautaire de l'hémisphère. Toutefois, si nous n'oeuvrons pas collectivement pour réduire les inégalités sociales et économiques et pour créer les avantages économiques de façon durable, tous les autres secteurs perdront toute leur importance. Il n'y aura aucun environnement sur lequel bâtir.

Le Canada a cherché, au sein du Comité de l'environnement de l'OEA, à favoriser une participation plus active de l'OEA à la mise en oeuvre du programme Action 21 au niveau régional. Nous avons sous les yeux à cette assemblée générale une résolution qui propose l'établissement de liens plus étroits avec la Commission du développement durable des Nations Unies, un organisme créé dans le cadre du Sommet Planète Terre de 1992, lequel s'est également déroulé ici au Brésil. Nous aurons aussi une résolution en faveur de la tenue d'une réunion d'experts de l'OEA dans le but de compléter les travaux permanents de la Commission ayant trait au programme Action 21.

Dans cet esprit, j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Canada offre d'être l'hôte d'une telle réunion d'experts, qui sera consacrée aux «technologies respectueuses de l'environnement». Il s'agit là d'un thème qui recoupe le programme de travail de la Commission et qui a fait l'objet d'un important débat lors de sa toute récente réunion. La Commission a invité les organisations qui ne font pas partie de la structure

de l'ONU à contribuer à ses travaux, et l'OEA sera le premier organisme régional à répondre à cette invitation. Nous espérons que cette initiative constituera pour le reste du monde une brillante démonstration de ce qui peut se faire sur le plan de la coopération régionale en matière d'environnement.

Dans ses relations avec-la-région,- le-gouvernement du Canada a une autre priorité : encourager la démocratie et renforcer les institutions et les processus démocratiques. Pratiquement tous les gouvernements de cet hémisphère ont été élus démocratiquement; il s'agit là d'une réussite dont nous devrions tous être très fiers. Cela ne veut cependant pas dire que nous puissions être complaisants. La démocratie est absolument essentielle au bien-être de nos pays - sur les plans de la paix et de la stabilité, de la croissance économique et sociale, et du respect des droits de la personne. Il faut que nous nous assurions de créer les conditions nécessaires à son enracinement et à son épanouissement d'un bout à l'autre de l'hémisphère.

Les élections sont un élément crucial, mais seulement une première étape dans la voie du développement démocratique. Toutes les nations démocratiques, y compris le Canada, sont sans cesse forcées de mettre en oeuvre de nouvelles lois, de nouvelles politiques et de nouveaux règlements pour renforcer la liberté, l'égalité et la paix au sein de leurs frontières.

L'OEA a pris un certain nombre de mesures très positives à cet égard au cours des dernières années. En effet, elle s'est révélée une véritable gardienne de la démocratie dans l'hémisphère. Les engagements politiques en faveur de la démocratie qu'ont pris les États membres lors des récentes assemblées générales - engagements qui ont atteint un sommet l'année dernière avec le Protocole de Washington et la Déclaration de Managua - sont la preuve que les pays de l'hémisphère aiment la démocratie et tout ce qu'elle représente. Le Canada, qui a été le premier pays à ratifier le Protocole de Washington en octobre 1993, exhorte donc tous les pays membres de l'OEA à se joindre à lui dans cette expression concrète de la détermination de l'OEA à soutenir et à préserver l'autorité démocratique.

Le Canada demeure convaincu que l'Unité pour l'encouragement de la démocratie, mise sur pied en 1990, a un rôle essentiel à jouer. Ce rôle consiste à aider les gouvernements de l'hémisphère à jeter les bases convenables de l'expansion de la démocratie à long terme. Le plan de travail actuel de l'Unité, axé sur la formation pratique destinée aux législateurs et aux hauts fonctionnaires, les campagnes de sensibilisation populaires, et ainsi de suite, est extrêmement prometteur. L'OEA peut aider davantage les gouvernements nationaux à renforcer les institutions démocratiques y compris les parlements et les pouvoirs judiciaires.

L'impasse qui subsiste en Haïti est un rappel convaincant de l'importance de ces types d'efforts. Je pense que nous serions tous d'accord pour dire, rétrospectivement, que si les institutions démocratiques encore jeunes d'Haïti avaient reçu plus d'appui à la suite de l'élection du président Aristide, nous ne serions peut-être pas dans la situation difficile où nous nous trouvons aujourd'hui. À titre d'ami du secrétaire général, nous avons été pendant un certain temps les premiers à promouvoir les sanctions, le dialogue et la participation de notre pays à la présence des Nations Unies en Haïti, afin de restaurer la démocratie dans ce pays. En qualité de membres des Nations Unies en Haïti, nous avons fait pression pour que le Conseil de sécurité adopte sa récente résolution qui impose un renforcement des sanctions contre le régime de facto. Le Canada estime que les meilleurs moyens, à l'heure actuelle, de convaincre le régime illégitime d'abandonner le pouvoir sont d'envoyer des signaux fermes de notre engagement collectif en faveur de la démocratie et de notre détermination à voir le président Aristide reprendre ses fonctions.

Je voudrais dire un mot sur un autre pays de notre hémisphère dont les habitants ne bénéficient pas des avantages de la démocratie, - ce pays c'est Cuba dont l'adhésion à notre organisation est suspendue depuis 1962. Le Canada croit que l'isolation est malsaine par nature, surtout à un moment de transition important à Cuba. Nous avons tous intérêt, individuellement et en tant qu'organisation, à appuyer un processus de changement à Cuba qui soit positif et ordonné, et il y va également de l'intérêt de la population cubaine. Aussi le gouvernement canadien est-il en train d'examiner les moyens qui lui permettraient de mieux dialoguer avec Cuba. Nous estimons également qu'il est important pour l'OEA et pour Cuba d'examiner comment nous pouvons atteindre les objectifs des fondateurs de cette organisation quant à la participation de chacun des pays de l'hémisphère. Cuba fait partie de leurs visées. Dans une perspective d'avenir, il sera évidemment essentiel de tenir parfaitement compte de nos résolutions et de notre détermination à propos du respect des droits de la personne et de l'expansion de la démocratie.

Le renforcement des instruments et institutions relatifs aux droits de la personne dans l'hémisphère est un autre élément clé pour le gouvernement du Canada. Dans notre esprit, la Cour et la Commission interaméricaines sont des mécanismes uniques et extrêmement importants pour la protection et la promotion des droits de la personne dans la région. La défense des droits de la personne est l'un des principes fondamentaux de l'OEA et, à titre de pays membres, nous devons veiller à ce que l'on donne à ces institutions les moyens d'exécuter leur mandat pleinement, efficacement et objectivement. Cela veut dire qu'il faut non seulement accroître leurs ressources humaines et financières -

ce qui est incontestablement à propos - mais aussi accroître le support moral que leur accorde chacun des États membres.

Depuis son adhésion à l'OEA, le Canada s'est fait l'ardent et le constant défenseur de la Commission, et son attitude n'a pas changé du fait que la Commission a commencé cette année l'examen de deux causes contre lui. Le Canada estime que la disposition d'un État membre à coopérer et à participer ouvertement et entièrement aux délibérations de la Cour et à celles de la Commission est le critère fondamental qui permet d'évaluer sa détermination à promouvoir les droits de la personne au sein de l'OEA. Le Canada a été heureux de constater, au cours du débat de cette année sur le rapport de la Commission, que de nombreux pays qui faisaient l'objet d'un rapport, ou de requêtes particulières, ont envisagé les choses de façon plus constructive que par le passé; ils ont reconnu que leur système n'était pas parfait, ont fourni les précisions qu'ils jugeaient opportunes et, ce faisant, ont démontré la valeur et la signification des travaux de la Commission en dernière instance. Nous incitons donc tous les États membres à suivre leur exemple.

Dans le domaine des droits de la femme, le Canada a joué un rôle actif - au cours des trois dernières années - dans l'élaboration d'une Convention interaméricaine sur la prévention, la punition et l'éradication de la violence contre les femmes. Cette contribution est conforme aux dispositions prises par le Canada dans d'autres forums internationaux en ce qui a trait à l'une des formes d'abus des droits de la personne les plus répandues et les plus sérieuses. Le Canada a notamment pris l'initiative de la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes - qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1993, au cours de sa 48<sup>e</sup> session - et il a remporté un succès lorsqu'il a obtenu, plus tôt cette année, l'accord de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au sujet de la désignation d'un Rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes.

Nous nous sommes réjouis par conséquent de voir que la Commission interaméricaine des femmes abordait ce thème important et nous avons beaucoup appuyé ses efforts. Ceux-ci ont d'ailleurs abouti au projet de convention qui est soumis à l'attention de la présente assemblée générale. Cela dit, je dois faire observer que le Canada aurait préféré un examen plus poussé de cet instrument qui établit un précédent; cela aurait permis d'en raffiner et d'en clarifier davantage les dispositions, de sorte qu'en fin de compte, il aurait pu être présenté au monde entier comme un modèle d'excellence inattaquable.

Le gouvernement auquel j'appartiens a également l'intention d'accroître ses échanges avec la région, dans les domaines du commerce et de l'investissement. L'ALENA [Accord de libre-

échange nord-américain] est un exemple de la coopération fructueuse qui peut s'établir à cet égard, et nous incitons les autres pays de la région à envisager de prendre les mesures qui leur permettront en fin de compte d'adhérer à l'ALÉNA. Le Canada est également encouragé par la transformation de l'ancien CECON, qui était devenu au fond une tribune étroite où étaient présentées des plaintes en matière de commerce et qui se mue en Comité spécial sur le commerce. Celui-ci aura un programme plus vaste et plus orienté vers l'avenir et fera la promotion du dialogue et de la coopération sur une vaste gamme de questions de politique commerciale. Le Canada estime que, s'il dispose d'une solide analyse technique, le Comité spécial sur le commerce sera capable de jouer un rôle efficace en stimulant le commerce et l'intégration économique au sein de la région.

Établir finalement les paramètres d'une coopération en matière de sécurité dans l'hémisphère demeure un objectif clé pour le Canada. L'OEA a progressé régulièrement en fournissant une tribune pour la consultation, le dialogue et la coopération pratique dans bon nombre de domaines importants - la non-prolifération, les transferts d'armes classiques, la prévention des conflits et le renforcement de la confiance et de la sécurité, entre autres. Le séminaire tenu à Buenos Aires au sujet des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, parrainé par l'OEA conjointement avec le Canada et l'Argentine, est un excellent exemple de ce que nous pouvons faire dans ce domaine.

Nous croyons qu'il est possible d'intensifier davantage notre travail au cours de l'année qui vient. Le Canada serait favorable à ce que le Comité spécial devienne un comité permanent de l'OEA. Nous aimerions voir la mise sur pied de petits groupes de travail au sein du Comité, lesquels auraient des champs d'intérêt particuliers, comme le transfert d'armes classiques. De plus, nous sommes impatients d'envoyer des experts - civils et militaires - participer à des réunions spécialisées, telles que la conférence régionale sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dont le gouvernement du Chili a offert d'être l'hôte.

En outre, le Canada se réjouit à la perspective de participer activement, au cours de l'année qui vient, à un examen des institutions de sécurité de l'hémisphère, y compris l'Organisation interaméricaine de défense. Cet examen doit tenir compte des profonds changements qui sont survenus dans la situation politique de notre hémisphère. Il devrait reconnaître que nos effectifs militaires ont un important rôle à jouer dans le cadre de nos discussions sur la sécurité et dans la consolidation continue de la démocratie dans notre hémisphère. En effet, nous devrions trouver les fondements essentiels de cet examen critique dans le renforcement de la démocratie, la

primauté du droit et les institutions qui sous-tendent nos régimes démocratiques.

J'ai dit que le Canada connaissait une période de changement. Il s'agit aussi d'un moment très important pour l'OEA, puisque son nouveau secrétaire général s'apprête à entrer en fonction au cours des mois à venir et que les dirigeants de nos pays participeront à un important sommet de l'hémisphère à la fin de l'année.

Le secrétaire général élu a clairement exprimé une vision de l'OEA qui touche à bon nombre des priorités que j'ai mentionnées. Nous devons nous assurer que l'OEA se penchera sur ces questions de la façon la plus efficace possible. Le Président Gaviria a également parlé abondamment de la nécessité d'une réforme de l'Organisation, un point de vue que partage le Canada. Le Canada se tournera vers notre nouveau dirigeant pour la poursuite du processus crucial de revitalisation de l'OEA, entamé au cours des dernières années.

Ce que nous voulons, en particulier, c'est qu'on attribue aux activités qui sont liées à la raison d'être de l'Organisation, surtout aux activités des institutions qui s'intéressent aux droits de la personne et à celles de l'Unité pour la promotion de la démocratie, des niveaux de ressources - humaines et financières - convenables. Voilà qui entraînera nécessairement des réductions dans les sphères d'activité de l'OEA qui ont moins d'importance, étant donné que le contexte actuel de restrictions budgétaires dans chacun de nos pays - et le Canada n'y échappe pas - ne nous permet pas le luxe d'augmenter les budgets de façon importante. L'Organisation aura des choix difficiles mais importants à faire.

Le Canada cherchera également à obtenir une réforme permanente et une rationalisation des organes existants, ainsi qu'une polarisation sur l'avantage comparatif. Prenons par exemple le domaine de la coopération technique au sein de l'OEA. Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, les membres ont adopté le Protocole de Managua qui prévoit la fusion des deux conseils de coopération technique. Il vaut la peine de mentionner à ce point-ci que cette fusion ne peut survenir et que le nouveau conseil ne peut commencer à fonctionner tant que les deux tiers des pays membres n'auront pas ratifié le protocole. Jusqu'à présent, seule une poignée de pays l'a fait, à commencer par le Canada, en octobre 1993. Nous exhortons par conséquent les autres pays à ratifier le protocole à la première occasion, de sorte que des mesures concrètes puissent être prises.

Les fonds dont dispose l'OEA pour subventionner la coopération technique sont relativement modestes, à comparer à ceux offerts par les donateurs bilatéraux et par les institutions multilatérales. Par conséquent, il est essentiel que nous



évitons de disperser ces ressources limitées et de faire double emploi avec les efforts déployés par d'autres organisations. L'OEA doit se concentrer sur ses avantages comparatifs. Le Canada estime que cela signifie offrir une tribune pour la discussion de questions et de préoccupations communes en matière de développement, faciliter les échanges entre les États membres et insister sur des projets multinationaux dans un nombre limité de secteurs prioritaires. Au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue cette année à Mexico, les représentants de chacun de nos pays ont fait de nets progrès en ce qui a trait à la rationalisation des activités du nouveau conseil proposé. Nous devons maintenant travailler collectivement afin de veiller à ce que l'impulsion que nous avons donnée à cette question se maintienne, l'objectif étant d'assurer une transition opportune et efficace vers le nouveau système.

La CICAD - la Commission de lutte contre l'abus des drogues - est un autre exemple d'organe de l'OEA qui envisage de se réformer. Ses membres cherchent aussi des moyens de rationaliser leurs activités et de réévaluer leurs priorités; ils songent à se concentrer sur l'avantage comparatif dont dispose la CICAD quand elle aborde le problème de la drogue dans l'hémisphère. De concert avec le Mexique et le secrétariat de la CICAD, le Canada a joué un rôle actif au sein du groupe chargé, premièrement, d'évaluer à la fois la portée du problème de la drogue dans la région, y compris la réduction de l'offre et de la demande, et l'efficacité des stratégies existantes et, deuxièmement, d'ébaucher un énoncé de politique ayant trait aux priorités et à la réforme administrative. Ce document a été examiné par les membres de la CICAD la semaine dernière à Washington.

L'un des organismes qui, aux yeux du Canada, ont le plus besoin de réforme, et à propos duquel nous n'avons eu qu'un succès limité jusqu'à présent, est l'Organisation interaméricaine de défense [OID], à laquelle j'ai déjà fait allusion. Le Canada est l'un des pays qui aurait pu appuyer un changement radical au sein de l'OID au cours de la présente assemblée générale. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Aussi le Canada considère-t-il qu'il faut absolument que l'OEA prenne, au cours de l'année qui vient, des mesures catégoriques à ce propos - entre autres au sujet du mandat de cet organisme et de son lien avec l'OEA.

Le Canada est d'avis qu'il existe d'autres domaines où il pourrait être utile d'apporter des réformes, sur lesquels le nouveau secrétaire général pourrait se pencher. Parmi ceux-ci, mentionnons la réforme du système de dotation, l'objectif étant de le rendre plus transparent et plus équitable; un accroissement de la délégation de pouvoir dont jouissent les cadres supérieurs de l'Organisation; une obligation plus stricte de rendre des comptes au sujet des budgets; un examen de la fonction de

vérification, qui, de simple exercice de comptabilité devrait devenir davantage une vérification de programme; enfin, un examen détaillé du rôle et de l'utilité des bureaux nationaux (comme bon nombre d'entre vous le savent, le Canada a jusqu'à présent refusé d'avoir un bureau national, car il n'est pas convaincu que ces bureaux jouent un rôle significatif qui justifie les frais qu'ils occasionnent).

J'aimerais également dire quelques mots à propos des partenariats. Comme je l'ai indiqué précédemment, étant donné que les ressources continuent d'être rares, tant dans nos économies nationales que dans nos organisations internationales, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de faire double emploi. Nous devons plutôt chercher à établir des liens de coopération avec d'autres organisations qui exercent leurs activités dans l'hémisphère dans des domaines semblables. Parmi celles-ci figurent les organismes des Nations Unies, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, et même des partenaires plus éloignés comme la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, toutes organisations qui ont des expériences significatives à partager ou qui pourraient tirer profit de notre expérience.

De plus, il n'est pas nécessaire que nous limitions nos partenariats aux organisations gouvernementales ou politiques. Bien d'autres organisations multilatérales entretiennent des liens de coopération avec des organisations non gouvernementales [ONG]. Les ONG qui jouissent d'un statut consultatif aux Nations Unies et au Conseil de l'Europe, par exemple, servent non seulement de réservoir de connaissances spécialisées et d'idées nouvelles, mais aussi de mécanisme de diffusion, auprès d'un public plus large, de l'information sur l'organisation en question. Le Canada croit que les ONG pourraient, de la même façon, jouer un rôle utile au sein de l'OEA, et c'est pour cette raison que nous avons demandé au Comité des affaires juridiques et politiques d'envisager, au cours de l'année qui vient, la possibilité que l'OEA accorde un statut consultatif aux ONG.

Enfin, je voudrais insister sur l'importance que j'accorde au Sommet des Amériques. Je pense que nous devons remercier le président Clinton de nous avoir tous invités à Miami en décembre et de donner ainsi l'occasion à nos chefs de gouvernement d'évaluer nos préoccupations communes et de s'entendre sur certains objectifs politiques et économiques, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Canada croit - comme nous le croyons tous ici, je pense - que l'OEA doit jouer un rôle capital au Sommet. Puisqu'il s'agit de la principale tribune politique de la région, il est essentiel que l'OEA participe tant à l'élaboration du programme du Sommet qu'à la mise en application et au suivi de ses recommandations.

J'ai été très heureuse de participer dimanche au dialogue informel et de mettre de l'avant quelques-unes des idées dont je vous ai fait part. Aujourd'hui, j'aimerais vous faire une suggestion précise : que cette assemblée charge le nouveau secrétaire général et le secrétaire général adjoint de faire tous les efforts possibles pour que l'OEA s'assure de contribuer de cette manière au Sommet.

J'aimerais également recommander que les membres de l'OEA mettent sur pied un comité préparatoire, au niveau ministériel, afin de discuter de points particuliers à l'ordre du jour. L'importance d'un tel comité préparatoire se justifie pour plusieurs raisons : premièrement, pour faire en sorte que l'OEA joue un rôle clé au Sommet; deuxièmement, pour s'assurer que le large éventail de préoccupations de l'hémisphère sera pris en considération; enfin, troisièmement, pour veiller à ce que certains États de moindre envergure puissent faire valoir leur point de vue sur les questions qui ont de l'importance à leurs yeux.

En terminant, Monsieur le Président, ma délégation et moi-même, nous nous réjouissons à la perspective d'une réunion productive ici à Belém et d'une collaboration fructueuse avec nos partenaires dans la poursuite de nos objectifs communs au cours des années à venir. Pour ma part, je partirai d'ici avec une vision d'espoir et une promesse - celle d'une communauté régionale capable de s'occuper efficacement d'une vaste gamme de priorités centrées sur le soulagement de la pauvreté et le développement durable, le développement démocratique et les droits de la personne, la sécurité et l'intégration commerciale et économique. Une communauté qui se consacre à la réduction de la menace à la sécurité régionale et à la promotion de la prospérité pour tous. Une communauté dont les membres s'appuient mutuellement et qui favorise l'égalité des chances pour tous ses membres.

Je me réjouis à l'avance de vous rencontrer de nouveau dans les mois à venir.

Merci, Monsieur le Président.